

# COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

## PROCES VERBAL SEANCE DU 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. Patrick Guichebarou, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, VOYER Armand, DUCOM Joël, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick, BRETTHES David

Excusé : M. DUFFOUR Frédéric

Mr Armand Voyer a été élu secrétaire de séance.

### **1. ADOPTION DU PV**

Après lecture du PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **2. AMORTISSEMENTS**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'amortissement comptable du matériel acheté pour un montant de 1580€, cet amortissement sera imputé sur le chapitre 040 du BP 2024.

### **3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Mr le maire présente le projet d'aménagement des espaces publics avec accessibilité des bâtiments (salle des fêtes Luis Ocana- salle des associations- Sanitaires publics) création d'une cuisine d'été) et l'agrandissement de l'atelier municipal ce projet étant dans la suite logique du programme voulant préparer notre village à un avenir plus accueillant Le coût prévisionnel de cet aménagement s'élève à 392 181€ HT.

Les autres dépenses seront les travaux d'entretien de la forêt communale environ 7k€ ainsi que 4K€ restant à payer pour terminer le PLU

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ces investissements.

### **4. PROJET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET ACCESSIBILITE -HONORAIRES MAITRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 18 février 2022 il avait décidé de confier les travaux de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des espaces publics au centre du village avec mise en accessibilité des bâtiments à ADXL Xavier LACOSTE, architecte à Nogaro.

M. Le Maire présente le projet dans sa globalité Aménagement des Espaces publics et accessibilité des bâtiments (salle des fêtes Luis Ocana, salle des associations et sanitaires publics) création d'une cuisine d'été et Agrandissement de l'atelier municipal dont le montant global s'élève à 392 181 € HT,

Le devis complet des honoraires de l'architecte s'élève à 39 840,68 € HT soit 47808,82 € TTC.

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE le devis de l'architecte pour un montant de 39840,68 € HT soit 47808,82 € TTC.

## **5. PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Mr le maire présente le plan de financement correspondant aux travaux d'aménagement des espaces publics et accessibilité des bâtiments.

<b>Financeurs</b>	<b>Taux d'intervention sur le montant HT</b>	<b>Montant</b>
Etat (DETR)	30%	<b>117 654€</b>
Région	30%	<b>117 654€</b>
Département	20%	<b>78 436€</b>
Autofinancement	20%	<b>78 436€</b>
Total	100%	<b>392 181€</b>

Celui-ci est adopté à l'unanimité

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

- **SIISBA**

Le comité syndical s'est réuni pour préparer les orientations budgétaires 2024 en présence du CDL Mr DEMAY. L'objectif général validé par tous les membres étant de faire des économies de fonctionnement

Les grandes lignes du budget ont été présentées cependant il faudra élaborer le compte administratif et l'analyser avant de faire des propositions sur le futur budget. La mutualisation des fluides a été évoquée, le montant global a été évalué à 27k€ réparti entre 3 écoles maternelles à 5k€ chacune et les 3 autres écoles à 4K€ chacune et par an.

Les débats se déroulent dans une ambiance plus sereine.

- **PLU**

A la demande de la DDT le cabinet URBADOC prépare la modification du dossier qui ne devrait comporter que des zones de densifications. Une réunion sera proposée en janvier avec le SCOT de Gascogne, la DDT, le service instructeur du PETR et le cabinet URBADOC afin de présenter ces nouveaux éléments.

- **ZAEnR**

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) un registre a été mis à la disposition du public du 18 au 22 décembre 2023 et qu'une insertion a été faite sur le site de la commune.

La consultation se termine le 22 décembre à 18h. A ce jour il n'y a pas d'observation de la part des habitants de la commune. Une réunion du conseil municipal aura lieu à la mairie le mardi 26 décembre à 18h afin de valider cette cartographie.

- **Associations**

La rencontre avec les associations du 8 décembre a permis de préparer le calendrier des salles. Celles-ci sont souvent retenues aussi des règles ont été mises en place afin de pouvoir satisfaire les demandes des habitants de la commune ; Les associations sont prioritaires dans le choix des dates car elles œuvrent pour créer du lien social.

- **CCAS**

Les coffrets cadeaux de Noël pour les personnes de plus de 65 ans ont été distribués ainsi que le « QUE VOUS AT DISES n°16 »

Mr le maire remercie les conseillers pour cette diffusion et plus particulièrement Mme Josiane Ortega pour la mise en page du journal et Mr Armand Voyer pour la logistique des 106 coffrets offerts.

- Organisation présentation des vœux

La municipalité présentera ses vœux au personnel communal le vendredi 5 janvier à 18h 30 et à la population le dimanche 7 janvier à 12h.

- Voirie

Mme Ortega et Mr Bacquela ont déjà signalé le mauvais état des routes concédées a la CCBA notamment les routes de Soucaret, du Moulin de Salles, de Nauton, du Moulin des Claous et de Touget ainsi que le pont sur l'Escourre dont l'état devient catastrophique. Ils redemandent que leur inquiétude soit remontée au service voirie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h00.

Le secrétaire,



Le Maire,

